

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire Communautaire - Sollicitation d'aide de l'Agence Adour Garonne pour les marchés subséquents commandés dans le cadre des marchés publics -
Décision - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Eau, la délibération du conseil de communauté 2011/0952 du 16 décembre 2011 a matérialisé le lancement d'un programme d'action ambitieux, comprenant notamment la refonte des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'alimentation en eau potable.

L'accord cadre 2010-2012 pour une gestion durable et solidaire de l'eau conclu (délibération du 24 septembre 2010) entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'eau Adour Garonne identifie des objectifs partagés suivant :

- Mieux gérer la Garonne, les autres cours d'eau et les milieux aquatiques associés dans l'espace de l'aire urbaine et dans la vie des citoyens,
- Intégrer les enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement,
- Favoriser l'équilibre entre les zones urbanisées et les espaces ouverts,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable, fiabiliser l'assainissement, assurer la qualité des baignades.

Pour atteindre les objectifs partagés avec l'Agence de l'eau, il est nécessaire de lancer des études de natures diverses et dont la spécificité requiert de faire appel à des bureaux d'études. A cet effet, les marchés publics lancés par les délibérations du 13 juillet et du 28 septembre indiqués ci-dessus seront utilisés pour commander ces études. Aussi, l'objet de la présente délibération est d'autoriser M. le président de la Communauté urbaine de Bordeaux à solliciter des aides de l'agence de l'eau pour les études commandées dans le cadre de ces marchés publics dont l'objet concernera les objectifs partagés avec l'Agence de l'eau et en particulier les études réalisées pour l'élaboration des schémas directeurs.

Ainsi, compte tenu des dimensions et de la complexité des systèmes d'assainissement et d'eau potable communautaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de désigner des prestataires capables de réaliser un large panel de missions techniques d'assistance dans le domaine des études hydrauliques et des études générales pour la construction des schémas directeurs et la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Par délibérations respectives des 13 et 28 septembre 2012, le Président a été autorisé à lancer les procédures de consultation suivantes :

- **Marché public** : Accord cadre pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.
- **Marché public** : Accord cadre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable.
- **Marché public** : Accord cadre d'études techniques nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- **Marché public** : Accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire.

S'agissant d'accords cadres, la commande d'étude se matérialise par la conclusion de marchés subséquents.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2010 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2011 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 juillet 2012 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 septembre 2012 ;

VU l'accord cadre conclu avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt de solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'accord précité,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les marchés subséquents commandés dans le cadre des marchés publics suivants :

- Accord cadre pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.
- Accord cadre d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable.
- Accord cadre d'études techniques nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- Accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012

M. JEAN-PIERRE TURON